

игнорировать такого рода фактъ: «Два жителя села Силлама, расположеннаго на Критѣ въ турмѣ сѣвернаго округа Мессарей, продали два участка (τεμάχια) виноградника нотаріусу Оресту, съ разрѣшенія, впрочемъ, всечестнѣйшаго Хрисоверга, котораго они называютъ своимъ господиномъ (κύριότης), а его рѣшеніе — честнымъ сужденіемъ, замѣняющимъ приказъ»<sup>1)</sup>. Это — также мысль, которую мы видѣли еще ярче въ завѣщаніи Іоанна примикирія.

Для продажи земли *требуется согласие «прониара»*, даже если эпителія переводится на имѣніе.

Ничего не говоритъ за г. Панченко его ссылка на оброчниковъ, жившихъ на сторонѣ. «Ясно, — говоритъ онъ, — что ихъ обязанности ограничивались уплатой τέλος». Не такъ-то ясно, если сопоставить эти факты съ документомъ о возвратѣ париковъ. Очевидно, что если бы, кромѣ τέλος у крестьянъ, не было обязательствъ, при «бѣгствѣ мужика» всегда могла идти рѣчь только о взиманіи «оброка» съ этихъ оброчниковъ или о передачѣ ихъ земли другимъ плательщикамъ. Справедливѣе думать, что оброчники были *богатые люди*, которые, мѣняя земледѣліе на торговлю или промыселъ, платили «подати», уступая за остальное пользованіе ихъ земель.

При такомъ пониманіи ихъ состояніе есть аргументъ, но не за, а противъ г. Панченко. Укажемъ, что въ актахъ м. Ксенофа монастырю дается право имѣть 30 париковъ «ἀμειβόμενοι ἐν ᾧ ἂν τόπω βούλοιντο». Кто скажетъ, что «передвиженіе» для этихъ париковъ доказательство ихъ свободы и τέλος — суть ихъ «крѣпостничества», если они будутъ жить въ городѣ.

Но пока окончимъ.

Сознаемъ, что намъ не удалось ни обозрѣть книги Панченко во всѣхъ ея деталяхъ, ни обосновать точнѣе и яснѣе собственныхъ взглядовъ. Нашей задачей было только поспильно доказать, что Панченко поставленныхъ имъ вопросовъ еще не рѣшилъ и старыя постройки не разрушены настолько, чтобы нельзя было и думать о ихъ реставраціи.

**Иеромонахъ Михаилъ.**

**J. Delaville Le Roux.** *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre (1100—1310)*. Paris, E. Leroux, 1904, grand in-8°, XIII—440 pages. Prix: 15 francs.

«L'histoire de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem, qui pendant sept siècles personnifia en Orient et dans le bassin de la Méditerranée la lutte de la Croix contre le Croissant, se divise naturellement en trois grandes périodes, correspondant aux trois étapes principales de l'Ordre: Terre Sainte et Chypre (1100—1310), Rhodes (1310—1523), Malte (1530—1798). Le présent travail ne vise que la première de ces trois périodes.

1) М. М., т. VI № 34 Акт. Патмос. Панченко, стр. 157.

«Le séjour des Hospitaliers en Terre Sainte est marqué par la constitution, l'organisation administrative et l'expansion territoriale de l'Ordre. L'Hôpital, directement mêlé au mouvement des croisades, se distingue au premier rang des défenseurs du royaume de Jérusalem: c'est la phase héroïque de son rôle militaire. Plus tard, ces caractères pourront se modifier et se transformer, les rouages administratifs se perfectionner, la défense des intérêts chrétiens en Orient changer d'objectif, les progrès politiques et territoriaux provenir de causes différentes de celles auxquelles ils étaient dus aux XII-e et XIII-e siècles, il n'en reste pas moins acquis qu'au moment de l'établissement des Hospitaliers à Rhodes (1310), l'Ordre, en pleine possession de soi-même, de sa force militaire et financière, de son organisation intérieure et extérieure, de ses privilèges et immunités, est constitué en un corps homogène, dont le fonctionnement, à quelque point de vue qu'on le considère, est désormais complet et définitif.

«L'étude de cette période de l'histoire des Hospitaliers, pour être complète, devra envisager d'abord l'Ordre dans ses origines et dans le rôle politique et militaire que ses grands-maîtres lui ont fait jouer. Elle déterminera ensuite la constitution même de l'Hôpital, les organes par lesquels la vie administrative se transmettait du centre aux extrémités, et constatera que le développement de ces organes est parallèle au développement intérieur et extérieur de l'Ordre».

Donc, d'après l'auteur lui-même dans son Avant-propos, il y a quatre parties distinctes dans cet ouvrage: 1<sup>o</sup> l'histoire de l'Ordre, politique et militaire, racontée, sauf le premier chapitre qui concerne les origines, sous forme de biographie des Grands-Maîtres — c'est de beaucoup la partie la plus longue et la plus importante, puisqu'elle s'étend à elle seule de la page 1 à la page 284; 2<sup>o</sup> la Constitution générale de l'Ordre, p. 285—309; 3<sup>o</sup> l'Administration centrale, p. 311—352; 4<sup>o</sup> l'Administration régionale, p. 353—404. A ces quatre parties il convient d'ajouter un long Appendice, p. 407—434, qui contient les listes des dignitaires de l'Ordre, qu'ils soient pris dans l'administration centrale ou dans l'administration régionale.

Les origines de l'Hôpital Saint-Jean sont des plus obscures, et ce ne sera pas un des moindres mérites de M. Delaville Le Roulx d'avoir jeté quelque lumière sur les débuts d'une institution, appelée à jouir d'une si brillante renommée dans le monde. Parce que ces origines étaient humbles et que leur obscurité ne répondait pas à la grandeur acquise dans la suite des siècles, on s'est plu à les dénaturer, à les embellir ou à les déflorer par de fausses légendes, afin que, dès le berceau, l'histoire de l'Ordre fût digne de la carrière de gloire qu'il devait ensuite parcourir. Des marchands d'Amalfi, pour obvier à la situation précaire des chrétiens de Palestine, obtinrent des califes égyptiens la permission pour les Latins d'établir une église et un hospice à Jérusalem. Cette concession semble avoir été faite vers le milieu du XI-e siècle, et elle le fut sans doute d'autant plus volontiers que l'établissement amalfitain paraît se rattacher à une fondation antérieure et

l'avoir continuée. En effet, l'hôpital Saint-Jean semble moins une création nouvelle et indépendante que la restauration de l'ancien hôpital, fondé par saint Grégoire, rétabli une première fois par Charlemagne et de nouveau, après la mort de Hakem, vers 1050. Tels sont les débuts modestes et probables du grand Ordre religieux et militaire des Hospitaliers. Pour desservir la nouvelle fondation, on appela d'Italie des moines noirs, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, des religieux bénédictins, dont il y avait plusieurs couvents à cette époque aux environs d'Amalfi. C'est ce que démontre longuement l'auteur, en établissant contre les historiens officiels de l'Ordre que l'Hôpital dérive bien de la fondation amalfitaine et qu'il est par conséquent antérieur à la première croisade. Gérard, qui était à Jérusalem lors de l'arrivée des croisés et devint après la conquête franque le premier grand-maître des Hospitaliers, est le trait d'union entre le passé, représenté par l'établissement bénédictin, et le régime nouveau, institué par les conquérants. Ce régime eut pour premier effet de réorganiser, sous le nom nouveau de l'Hôpital, avec une constitution modifiée et un but plus étendu, les éléments hospitaliers qui existaient à Jérusalem avant la croisade. L'œuvre de Gérard fut donc, non de créer de toutes pièces l'hospitalité, mais de l'établir sur des bases nouvelles; il fut, à proprement parler, le régénérateur et, dans un certain sens, le fondateur de l'ordre de l'Hôpital. Cet Ordre, sous son généralat, fut encore exclusivement hospitalier et ne s'adonna aucunement au service de la guerre; il put, à la vérité, assurer la sécurité des pèlerins les armes à la main, mais comme le dit fort bien l'auteur, «entre le port des armes en état de légitime défense et l'exercice du métier des armes, il y a un abîme». Ce n'est donc pas à Gérard, mais à son successeur, Raymond du Puy, qu'il faut faire remonter le caractère guerrier et chevaleresque de l'Ordre, aussi bien que la règle religieuse suivie et la division des membres en trois classes: frères prêtres, chevaliers et sergents.

Je n'insiste pas sur la biographie des autres grands-maîtres, qui virent le développement admirable des Hospitaliers en Palestine, en Syrie et dans les royaumes chrétiens d'Europe, non plus que sur les luttes héroïques affrontées par les Chevaliers pour la défense du royaume latin et des autres possessions franques d'outre-mer. M. Delaville Le Roulx en a donné un fort bon résumé, et l'on doit lui savoir gré de s'être refusé à tout récit tant soit peu détaillé, car c'eût été refaire inutilement l'histoire des Croisades.

Les trois autres parties, qui traitent de la constitution et de l'administration de l'Ordre, quoique étant plus courtes, intéresseront davantage les lecteurs. On verra, dans la seconde partie, la division de l'Ordre en trois classes: les frères chevaliers, les frères sergents d'armes et les frères chapelains, sans parler des confrères et des donats ou oblats; l'organisation des soeurs hospitalières et le groupement des frères de l'Hôpital en commandeurs, prieurs et grands-commandeurs. La troisième partie nous expose le rouage de l'administration centrale, qui comprenait le chapitre général, le grand-maître, les grands-officiers aux charges multiples, comme grand-pré-

cepteur, maréchal, hospitalier, amiral, trésorier, etc., les officiers divers et les officiers militaires. Chacune de ces charges, civiles, militaires ou ecclésiastiques, est précisée dans ses moindres détails, autant que les renseignements conservés dans les chartes permettent de le faire. La quatrième partie, enfin, nous rend compte de l'administration régionale, chargée de gouverner les possessions de l'Ordre et de servir d'intermédiaire entre le pouvoir central et les simples frères. L'organisation territoriale de l'Hôpital était composée de la manière suivante: le groupement de quelques frères, sous les ordres d'un commandeur, formait la commanderie; plusieurs commanderies constituaient un prieuré, à la tête duquel se trouvait un prieur. Ces prieurés à leur tour pouvaient être groupés sous l'autorité d'un grand-commandeur, et la circonscription d'une grande commanderie répondait à un pays: France, Italie, Péninsule ibérique, Iles britanniques, Allemagne et Orient. Telle était la division de l'Ordre, du moins pour la période qui nous occupe. Le nombre des prieurés, sis en Occident, ne s'élevait pas alors à moins de 21.

On le voit par cette longue énumération de titres et de sous-titres, les fils conducteurs ne manquent pas dans cet ouvrage, et de cela il faut particulièrement remercier l'auteur, car si intéressante que soit la lecture de son long mémoire, celui-ci est destiné surtout à être consulté. Je n'oserais dire qu'il ne s'y rencontre aucune lacune et aucune erreur; l'absence de tache dans une si grande masse de documents serait plutôt faite pour nous surprendre. Par exemple, si volumineuse que soit la liste des ouvrages consultés, on aurait pu encore la grossir de quelques autres, comme d'une étude de Dom Ursmer Beurlière sur les Couvents bénédictins en Terre Sainte, parue autrefois dans la Revue bénédictine de Maredsous et qui aurait servi pour débrouiller les origines de l'Hôpital. De même, les renseignements topographiques de la Revue biblique auraient aidé à situer le couvent de Sainte Marie Latine et, par suite, l'emplacement de l'Hôpital que M. Delaville recherche avec les seules données déjà vieilles du marquis de Vogué. La table des corrections aurait aussi pu s'enrichir encore; Adrien ne régnait pas en 199, p. 4, et saint Grégoire le Grand n'était pas pape au début du VI-e siècle, p. 5; les dates données pour les relations de Charlemagne avec les califes arabes, p. 6, ne sont pas très sûres; Canet et Frontignan ne sont pas deux localités du Rouergue, p. 153, mais du Bas-Languedoc. Ces erreurs de détail, insignifiantes en soi, ne sont pas très nombreuses et je ne les donne que pour montrer le soin avec lequel j'ai parcouru l'ouvrage. Celui-ci est instructif, intéressant; il résume des travaux déjà connus, il arrive lui-même à certains résultats historiques. En somme, c'est un fort bon livre.

**Siméon Vailhé**

des Augustins de l'Assomption.